

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET LE PROJET DE PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DU MENHIR DES LOUERES

DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021 AU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021 INCLUS

Par arrêté n° 2021-49 en date du 13 août 2021, le Maire de Saint-Aubin des Châteaux a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune et sur le projet de Périmètre Délimité des Abords du Menhir des Louères, classé monument historique.

L'autorité organisatrice de cette enquête publique est la commune de Saint-Aubin des Châteaux, 2 place de l'Eglise, joignable au numéro de téléphone suivant : 02 40 28 47 13.

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera du Lundi 13 septembre 2021 au vendredi 15 octobre 2021 inclus.

Monsieur Claude CHEPEAU, ingénieur agronome à la retraite, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par décision du Président du Tribunal Administratif de Nantes n° E21000098/44 en date du 12 juillet 2021.

Le dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobile côtés et paraphés par le Commissaire Enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie de Saint-Aubin des Châteaux, 2 place de l'Eglise, pendant la durée de l'enquête, les lundis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h, les mardis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h30.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à **l'adresse www.saint-aubin-des-chateaux.fr**

Chacun pourra prendre connaissance du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et de modification du périmètre de protection du Menhir des Louères et consigner éventuellement ses observations sur le registre prévu à cet effet ou les adresser au Commissaire Enquêteur par écrit à la mairie à l'adresse suivante : **Mairie de Saint-Aubin des Châteaux**, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, 2 place de l'Eglise 44110 Saint-Aubin des Châteaux ou par voie électronique à l'adresse suivante : **plu@saint-aubin-des-chateaux.fr**

Le Commissaire Enquêteur sera présent en Mairie pour recevoir les observations orales et écrites du public, aux dates et heures suivantes :

- **Le lundi 13 septembre 2021 de 9h à 12h30**
- **Le mercredi 29 septembre 2021 de 9h à 12h30**
- **Le samedi 2 octobre 2021 de 9h à 12h**
- **Le vendredi 15 octobre 2021 de 15h à 18h**

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Saint-Aubin des Châteaux.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour remettre au Maire son rapport et ses conclusions motivées. Simultanément, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet de Loire-Atlantique et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie Saint-Aubin des Châteaux pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête publique. Ils seront également publiés sur le site internet de la commune.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de révision du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'y apporter des modifications en vue de cette approbation et un arrêté préfectoral pourra créer le Périmètre Délimité des Abords des monuments historiques.

Le Maire, Daniel RABU